

A LIRE ATTENTIVEMENT

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre participation au «Salon des Arts Ménagers», à Charleroi (Belgique) du 29 octobre au 13 novembre 2016, nous avons le plaisir de vous communiquer les informations utiles afin de vous permettre de compléter vos documents douaniers.

Le DAA papier est interdit depuis le 01/01/2011 et votre venue éventuelle sous couvert d'un DAA papier engendrera une perception des droits sur l'intégralité des marchandises sans possibilité de retour pour les invendus.

Les coordonnées à indiquer dans le DAE (système EMCS ou télé procédure GAMMA) sont :

NUMERO D'ACCISE (case 5a) : **BE1M000065199**

NUMERO D'ENTREPOT FISCAL (= LIEU DE LIVRAISON, case 7a) : soit **BE1M000065100** soit **l'adresse du salon si vous cochez la case livraison directe dans le DAE (case 1a).**

Nous vous demandons d'indiquer en référence dans le DAE, dans la case 9a, N° de référence local interne, le mot «CHARLEROI» afin de nous permettre d'identifier plus facilement les DAE à destination de cette manifestation.

Il est important de bien indiquer notre numéro d'accise et de d'entrepôt fiscal dans ce DAE, **FAUTE DE QUOI NOUS NE POURRONS PAS PRENDRE EN CHARGE VOS MARCHANDISES ET VOUS NE POURREZ PAS OBTENIR DE DAE DE RETOUR POUR VOS INVENDUS SUR SALON.**

AVANT votre départ de France, nous vous demandons de nous faire parvenir votre **facture d'entrée Pro Forma (avec votre n° de TVA intracommunautaire) avec les prix de vente TTC sur salon (ou facture HT accompagnée de votre tarif de vente ttc)**, sur laquelle figureront nos coordonnées en destinataire (EGD CUSTOMS, rue de Gembloux 9 bte A, 5080 RHISNES), **notre numéro de TVA intracommunautaire BE0657.602.986, le numéro ARC (ou CRA) du DAE et la mention « Dispense d'agrément d'un représentant responsable - Taxe à acquitter par le fournisseur Circulaire n°8 du 8 octobre 1998. » :**

- Soit par FAX au 0032 81 47 07 80
- Soit par e-mail sur info@egd-customs.be

Pour rappel, le D.A.S N'EST PAS AUTORISE POUR LA BELGIQUE (Sauf si caution déposée à l'avance en Belgique).
Nous contacter si c'est le cas. Vous risquez des amendes lors d'un contrôle éventuel.

FORMALITES A RESPECTER POUR LES FOIRES EN BELGIQUE

1. Etablir un document DAE (Document Administratif Electronique), reprenant : nombre de cartons, désignation de la marchandise, litrage. Annexer une facture Pro Forma (à nous envoyer par fax ou mail **AVANT** votre départ de France).
2. A votre arrivée sur la foire, nous serons sur place pour apurer votre document DAE accompagné d'une facture détaillant les marchandises expédiées en suspension de l'accise vers la Belgique.
3. A la fin de la foire, le dernier jour juste avant votre retour, nous percevrons les droits et taxes (droits d'accises et TVA) sur la marchandise vendue.

LES QUANTITES NON VENDUES DEVRONT NOUS ETRE COMMUNIQUEES EN FIN DE SALON. UNE DEGUSTATION DE 10% SERA DEDUITE DES VENTES (SAUF ALCOOLS ET LIQUEURS).

Nous établirons un DAE de retour pour la marchandise non vendue. Ce document de retour devra être réceptionné dans le système informatique dès votre retour en France.

A partir du 01/01/2016, les taux de taxation en vigueur en Belgique sont :

1° Accises :

Pour les vins « tranquilles » : 74,9086€/HL soit 0,749086€ le litre.
Champagne et Mousseux **DE PLUS DE 8,5%** : 256,3223€/HL soit 2,563223€ le litre.
Vins tranquilles et mousseux **de MOINS DE 8,5%** : 23,9119€/HL soit 0,239119€ le litre.
Alcool et spiritueux : 2992,7928€/HL d'alcool pur soit 29,927928 le litre d'alcool 100°.
Produits Intermédiaires non mousseux de **MOINS DE 15%** : 118,5944€/HL soit 1,185944€ le litre.
Produits Intermédiaires non mousseux de **PLUS DE 15%** : 157,7792€/HL soit 1,577792 le litre.
Produits Intermédiaires mousseux de plus ou de moins de 15% : 256,0948€/HL soit 2,560948 le litre.
Limonades : 6,8133€/HL soit 0,068133€ par litre.
Sirops de fruits : 40,8803€/HL soit 0,408803€ le litre.

Bières : **nous consulter**

2° COTISATION EMBALLAGE :

9,86€/HL soit 0,0986€ le litre, applicable à tous les produits ci-dessus en plus des accises et également applicable sur les eaux et jus de fruits et/ou légumes.

3° TVA :

La TVA, de 21%, se calcule sur la valeur facture Hors Taxes (PRIX VENTE FOIRE HT ET NON DEPART CAVE) + les droits d'accises + la taxe d'emballage, soit : (PX vente HT+ accises + emballage) x 21%.

La base HT est donc le prix HT sur salon. En cas de contrôle TVA, la valeur HT sera donc recalculée sur base du tarif en application sur votre stand. Il ne s'agit donc pas du prix HT départ cave.

Si vous accordez des ristournes, veuillez l'indiquer clairement sur votre tarif TTC et sur la facture d'arrivée.

Le tarif forfaitaire de nos prestations sur salon est de 65€. Si un DAE de retour doit être établi pour les invendus, un supplément de 10€ sera compté.

En cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, ni l'Agence EGD-CUSTOMS, ni l'organisateur de la manifestation ne pourront être tenus pour responsable des conséquences éventuelles (saisies, amendes etc.).

Si vous avez des questions au sujet de la taxation ou de la compréhension des documents à établir, n'hésitez pas à nous contacter avant votre départ afin de respecter scrupuleusement vos obligations.

Dans l'attente de vous accueillir en Belgique, nous vous présentons nos cordiales salutations.

Erwin Gérard – EGD-CUSTOMS.

Tél : 0032 81 47 07 82

Fax : 0032 81 47 07 80

Mobile : 0032 499 36 22 09

e-mail : info@egd-customs.be

